Image not found or type unknown

PV de Restitution et remboursement assurance

Par **piragt**, le **19/11/2012** à **14:40**

Bonjour,
Mon véhicule a été volé et retrouvé en carcasse (démonté pour vol des pièces semble-t-il)dans une commune éloignée du lieu du vol. L'assureur fait trainer le remboursement sous prétexte qu'il n'a pas le PV de restitution du véhicule.
Quand il m'a informé que le véhicule était retrouvé, il n'a pas été clair sur comment se faisait cette démarche auprès des services de police. J'ai indiqué que je ne pouvait pas me rendre sur place (j'imagine que si son véhicule est retrouvé à Marseille et que vous habitez Lille, on ne vous impose pas d'aller à Marseille signer un papier !) Depuis, j'ai signé la cession du véhicule, renoyé carte grise et clés...

Mon assureur est-il en droit de ne pas me rembourser sans ce PV. Comment puis-je sortir de cette situation ?

Merci de votre conseil.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés